

FOOTBELGATE

Le « repenti » Veljkovic passe à table et relance l'enquête

- ▶ L'enquête pour fraudes visant le football belge est à un tournant.
- ▶ L'agent Dejan Veljkovic a négocié un statut de « repenti » avec le parquet fédéral, une première dans l'histoire judiciaire belge.
- ▶ Le Serbe a promis de tout dire, sous peine de retourner en prison.

La vaste enquête visant le milieu du football vient de s'offrir une première dans l'histoire judiciaire belge. Le parquet fédéral a inauguré un dispositif réservé aux repentis. Et ce repenti, c'est Dejan Veljkovic. L'agent de joueurs serbe est au cœur de l'enquête dite « footbelgate », pas seulement pour des soupçons de fraudes financières, mais aussi dans le volet des matchs truqués. Une véritable bombe à retardement pour le monde du foot...

La nouvelle a été confirmée par le parquet fédéral mardi matin : une « première convention judiciaire belge, sur la base de la loi concernant les repentis, a été signée par le parquet fédéral avec un agent de joueurs dans le cadre du dossier dit "mains propres" », a écrit sur Twitter un porte-parole du ministère public.

Qui pouvait être cet agent ? Pas de doute à ce sujet, il ne pouvait s'agir que de Veljkovic, inculpé pour participation à une organisation criminelle, blanchiment et corruption privée. Celui-là même qui avait été libéré sous conditions par la chambre du conseil de Tongres quelques minutes plus tôt.

Kris Luyckx, avocat du Serbe, confirme : oui, son client « a signé un accord avec le parquet, mais sa libération s'effectue sous conditions strictes : pas de contacts avec la presse, pas de contacts avec les autres acteurs du dossier, il doit demeurer sur le territoire belge... La coopération avec les enquêteurs n'est qu'un facteur parmi les autres de sa libération conditionnelle », déclare l'avocat.

Veljkovic a promis « des noms »

Reste le contenu de cet accord inédit. Négocié depuis cinq semaines, avant même la première comparution en

chambre du conseil de l'agent de joueurs, il a été signé au finish lundi soir. Le statut de repenti aboutit à deux engagements : de la part de l'inculpé d'une part, de la part du ministère public d'autre part. Ce n'est que si la personne poursuivie honore ses engagements que la justice accordera les peines promises. Des peines clémentes, forcément.

Le « contrat » écrit qui lie les enquêteurs au premier repenti de l'histoire judiciaire belge promet de donner des sueurs froides à certains acteurs du football. Kris Luyckx et Bart Verbelen, les avocats de l'agent serbe, en dévoilent les contours : Dejan Veljkovic devra faire des dépositions « substantielles, révélatrices, sincères et complètes sur son implication et celle de ses complices » dans la participation à une organisation criminelle dans le monde du foot. Tous les acteurs financiers, les clubs belges ou étrangers, les contrats officiels et officieux, les flux d'argent, les avantages patrimoniaux indus... Le repenti s'est engagé à tout révéler. Tout ce qu'il a commis lui-même ; et toutes les infractions dont il a eu connaissance. Pas seulement depuis le début de l'enquête judiciaire, mais depuis des années ! Le football belge tremble sur ses bases.

« Dejan Veljkovic s'est très vite aperçu qu'il y avait énormément d'informations dans le dossier, mais il y en a aussi beaucoup qui manquent. Il peut être d'une grande aide pour les enquêteurs », analyse M^e Bart Verbelen.

« Il doit fournir les preuves matérielles qui manquent encore au dossier. Il doit citer les noms - personnes physiques et morales - de ceux qui ont commis des infractions. Ceux qui sont déjà cités dans le dossier, et ceux qui ne le sont pas encore. Et il y en a... », promet Kris Luyckx.

Cinq ans de prison avec sursis

Les enquêteurs, bousculés dernièrement par la récusation du juge Raskin, viennent de s'attacher les services de leur meilleur allié. L'investigation est relancée de manière spectaculaire. Même si chacune des déclarations de l'inculpé, chacune des pièces qu'il mettra sur la table, sera recoupée par la justice.

Si les éléments promis par Dejan Veljkovic sont effectivement révélateurs, complets et sincères, le ministère public s'est engagé à condamner l'intéressé à une peine de cinq ans d'emprisonnement avec sursis et 80.000 euros d'amende, également assortie d'un sursis de cinq ans. Tous les avantages patrimoniaux indus dont a bénéficié l'agent de joueurs seront confisqués.

« Notre client ne se reconnaît pas comme criminel professionnel, ont

expliqué ses avocats. Il a trois enfants et a été dépeint par les médias comme un agent "malhonnête", un portrait dans lequel il ne se retrouve pas. Il a aussi souhaité éviter une longue bataille procédurale et devoir passer de nombreux mois en prison dans l'attente d'un procès. » Il ne voulait pas risquer d'être un « bouc émissaire » dans ce dossier et « payer pour tout un système », a ajouté Bart Verbelen. « Il a donc décidé de tout raconter et de collaborer. »

Dejan Veljkovic reconnaît aujourd'hui avoir travaillé durant des années dans un système « pourri de l'intérieur », où « l'illégalité est devenue la norme ».

Le « système » en question va passer les prochains mois à vivre au rythme des révélations d'un repenti. ■

LOUIS COLART

STATUT

Un repent, c'est quoi ?

La justice n'a pas traîné pour inaugurer le statut de repent. La loi introduisant cette possibilité n'a été votée qu'en juillet 2018 et était applicable depuis août. Dejan Veljkovic est le premier à bénéficier de ce régime juridique.

Les repentis sont des personnes inculpées, prévenues, accusées ou déjà condamnées qui, « en échange d'une commutation de peine, de l'octroi de modalités dans l'exécution de leur peine ou d'un régime carcéral

adapté, livrent des informations importantes sur des crimes commis en lien avec d'autres coauteurs et/ou complices », avait expliqué le ministre de la Justice, Koen Geens, lors de l'adoption du projet de loi. Pour signer un « memorandum » entre le poursuivi et le poursuivant, il faut « remplir des conditions strictes », détaille Eric Van Der Sypt, porte-parole du parquet fédéral. « Il faut être dans le cadre d'une criminalité organisée, dit le code d'instruction criminelle. La personne poursuivie s'engage à déclarer toute la vérité. Si elle honore cet engage-

ment, du côté du ministère public, on promet une réduction ou un aménagement de peine. » La peine convenue reste toujours proportionnelle à la gravité des faits et doit être validée par un juge. Rapporteur du projet de loi, le député Gautier Calomme (MR) « ne se doutait pas que cet outil serait appliqué pour la première fois dans le cadre d'une enquête sur la D1 belge. On s'attendait plutôt à le voir utilisé dans des cas de terrorisme ou de grande criminalité organisée. Ceci dit, on voit bien qu'il y a dans ce dossier des enjeux financiers importants. Le

système des repentis devait justement permettre de pénétrer des milieux opaques ».

Soumis au vote de la Chambre, le texte avait été soutenu par la majorité. L'opposition s'était abstenue, sauf le PS qui avait voté contre. Au niveau des acteurs judiciaires, il était ardemment souhaité par le ministère public, tandis qu'Avocats.be avait exprimé ses craintes sur la crédibilité des repentis, sur la conformité du statut à « notre culture » et sur son manque d'utilité.

L.CO.

TROIS DERNIERS INCULPÉS

Quid pour Bayat et consorts ?

Avec la libération sous conditions de Dejan Veljkovic, ils ne sont désormais plus que trois à occuper les cellules dévolues aux inculpés du Footbelgate à la prison de Louvain : Mogi Bayat (agent de joueurs, photo), Laurent Denis (ex-avocat) et Thierry Steemans (directeur financier du FC Malines). Les charges d'inculpation concernent

une participation présumée à une organisation criminelle et du blanchiment d'argent (et corruption privée en plus pour le dernier cité). Tout cela justifie-t-il un séjour de 42 jours derrière les barreaux ? C'est la grande question que se posent aujourd'hui les familles des inculpés, qui crient à l'injustice, mais également l'opinion publique. Au regard du droit de la procédure pénale, et plus particulièrement des articles 1^{er} et 2 de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive, quatre critères de risque entrent en jeu pour des faits passibles d'au moins d'un an d'emprisonnement : la collusion, la fuite à

l'étranger, la récidive et la déperdition de preuves. Le tout pour autant qu'il y ait une absolue nécessité pour la sécurité publique. Ce que contestent évidemment les conseils des inculpés mais que relativisent plusieurs avocats sondés sur le sujet : « Il est étonnant, en effet, dans un dossier de blanchiment, que les trois personnes encore en prison n'aient pas encore bénéficié d'une libération sous conditions ou du port d'un bracelet électronique, résumément-ils. C'est donc qu'il y a probablement des suspicions d'autres faits pour expliquer cette position inflexible du juge. »

FR.L.

incontournable L'homme qui peut faire tomber tout le football belge

Depuis un mois, Dejan Veljkovic, agent serbe de 48 ans, implanté en Belgique depuis sa carrière de modeste joueur d'Alost dans le courant des années 90, est au cœur du scandale du Footbelgate. Soupçonné tant pour des maigres financières que pour la corruption et les matches truqués. Peu médiatique, l'ancien agent de Milan Jovanovic, l'homme qui a placé Mbark Boussoufa à Anzhi ou Sofiane Hanni à Anderlecht, s'est pourtant tissé un réseau de clubs et de clients au fil des années au point de pouvoir faire trembler pas mal de personnages influents en cas de grand déballage. Aujourd'hui, le microcosme du ballon rond est pendu aux lèvres d'un repent qui connaît tous les méandres et les coups tordus pour les avoir pratiqués lui-même. Portrait d'un homme capable à la fois de symboliser les vices d'un monde pourri et de porter l'espoir d'un nouveau.

Autant Mogi Bayat s'est servi de la lumière pour faire fructifier ses affaires, autant Dejan Veljkovic est un homme de l'ombre. Ceux, qui tels des Mazarin ou Richelieu, font et défont les intrigues, dans l'arrière-cour des palais, activant

leurs réseaux pour mieux contrôler. Autant Mogi avait imposé sa langue, ne parlant pas le néerlandais, pour séduire tout le football belge, autant Veljkovic a préféré se mouler dans la culture néerlandophone, maniant la langue de Vondel mieux que certains Belges. Les deux hommes faisaient le même métier mais pas de la même façon, même s'ils savaient mélanger mensonge et vérité au point que l'on confonde les deux.

Si Veljkovic n'a pas autant fait la une des journaux dans le sud du pays, c'est parce que son réseau d'action se situait principalement dans le nord. Inactif à Charleroi et Mouscron, peu présent au Standard, Veljkovic régnait par contre en maître dans un premier temps à Alost, au Lierse, à Courtrai puis à Waasland-Beveren, Malines ou Lokeren. Et surtout, il était devenu incontournable dans le commerce des joueurs d'ex-Yougoslavie.

Placer l'entraîneur et le reste suivra

Comme un maître d'échec, Veljkovic savait placer ses pions. Un par un, sans se presser. Prenez le cas de Malines. Le club semblait être le dernier pour lui plaire : des

garde-fous suite au traumatisme de 2002-2003, absence de toute folie et agent maison déjà en place (Walter Mortelmans). Et pourtant, à partir de 2014, Mortelmans a dû composer avec cet agent qui venait de placer Aleksandar Jankovic au poste d'entraîneur. S'ensuivirent la même année Pacovski, Mokulu, Kosanovic, Obradovic. Plus rien ne semblait l'arrêter. Un pion et puis l'autre. Placer l'entraîneur et le reste suivra, telle est la devise de celui qui s'occupa des destinées de Georges Leekens ou Besnik Hasi. Un entraîneur dans un portefeuille, c'est la garantie de peser sur la politique de transferts d'un club, et donc de multiplier les commissions. Ainsi réfléchissait Dejan Veljkovic.

À Malines, certains avaient émis des réserves quant à son influence mais Johan Timmermans, le président, avait fait front. Derrière les casernes, on avait préféré retenir l'argent rapporté par la vente d'Obradovic à Anderlecht pour donner encore davantage de crédit à l'agent serbe. Les nouveaux investisseurs (Olivier Somers et Dieter Penninckx) avaient eu beau directement pointer du doigt l'influence négative de Veljkovic à leur

arrivée, il y a deux ans, ils n'en avaient pas moins fini par ne plus pouvoir s'en passer. Comme tant d'autres avant eux. Car, Malines n'était pas le premier à tomber, si pas sous le charme, tout au moins sous son joug. Lokeren avait déjà succombé il y a quelques années lorsque Veljkovic avait transformé en or les diamants africains que représentaient Aristide Bancé (vendu pour 1,5 million au Metalurg Donetsk) et Moussa Maazou (vendu pour 4,8 millions au CSKA) à une époque (2006-2008) où ces sommes n'étaient pas anodines pour les clubs belges corsetés comme l'étaient Malines ou Lokeren. Roger Lambrecht ne l'a jamais oublié, remettant souvent son sort entre ses mains. C'est d'ailleurs de sa période bénie au Daknam que Veljkovic a noué des liens solides avec Peter Maes ou Ivan Leko, deux entraîneurs cités dans le Footbelgate.

« Papa Noël » qui offrait des cadeaux

Mais plus que par ses plus-values financières, Veljkovic se rendait incontournable par sa présence, sa jovialité et ses nombreux cadeaux. « Papa Noël », comme on

le surnommait, ne comptait plus les cadeaux qu'il envoyait tantôt aux clubs, tantôt aux joueurs, tantôt aux journalistes. Du vin ou du champagne en priorité. Mais il ne se limitait pas à cela. Veljkovic se rendait incontournable par sa présence et sa capacité à se couper en

quatre pour ses clients. Que ce soit pour loger ou intégrer les joueurs d'ex-Yougoslavie débarqués en Belgique sans famille. Ou pour régler les problèmes du quotidien. Quand Zvonko Milojevic avait eu son grave accident de voiture le

laissant paralysé, Veljkovic n'avait pas hésité à payer de ses propres deniers une voiture faite sur mesure pour l'ancien portier d'Anderlecht. Derrière ses agissements, l'altruisme se confondait sans cesse avec le calcul, Veljkovic sachant très bien mesurer les retours

sur investissement. Les écoutes téléphoniques ne l'ont-elles pas prouvé ? Si l'agent serbe s'est donné autant de mal pour Vertenten ou Malines, c'est autant pour pouvoir continuer son juteux business que par pure charité chrétienne. ■

STÉPHANE VANDE VELDE

DÈS VENDREDI

La dégradation de Malines demandée à l'Union belge

Selon nos informations, l'Assemblée générale de la Pro League qui s'est tenue lundi a décidé de donner discrètement mandat à sa haute direction pour qu'elle fasse pression dès ce vendredi sur l'Union belge. Et ce afin que le Parquet fédéral entame une procédure à l'encontre du FC Malines pour *match fixing* auprès de la Commission de contrôle de la Fédé-

ration.

On ne parle pas ici d'une demande de radiation, mais bien d'une procédure en dégradation. Pour résumer la longue législation sur le sujet, un verdict de radiation équivaudrait à une cessation immédiate des activités du KaVé et donc à l'amputation du classement de D1A d'une de ses 16 équipes en cours de saison.

En revanche, le processus de dégradation, pour lequel le règlement fédéral prévoit une *réduction de la moitié des délais* (tierces interventions, appels, etc.) n'aurait aucun effet immédiat puisqu'il doit être

entériné par l'AG de fin de saison. La justice civile peut venir en appui en fournissant des éléments du dossier d'instruction, mais l'on se souvient que dans l'affaire Yé, le juge d'instruction avait refusé cette aide de peur d'un éventuel vice de forme.

Question timing, à moins d'un lancement de la procédure de rétrogradation avant la mi-janvier, aucun verdict de relégation en D1B, ne pourra tomber avant l'AG du 30 juin qui entérine la validité des classements. Autant dire que l'on pourrait se retrouver dans le cas de figure

d'un FC Malines relégué après cette date couperet et donc engagé dans la prochaine édition du championnat de D1A, mais dont la sanction ne serait applicable que lors de la saison 2020-21.

D'ici là, beaucoup d'eau aura coulé sous les ponts. Qui plus est, avec la collaboration du désormais repenté Dejan Veljkovic avec la justice. Ce qui risque de diviser le football belge en deux factions : les gens qui dorment bien et ceux qui, depuis hier, auront nettement plus de mal à trouver le sommeil.

FRÉDÉRIC LARSIMONT